

M. de Ruyter

Il y a, je pense, deux semaines que je vous envoie
 un papier concernant le S. d'Alvion que S. A. -
 m'avoit donnee de vous remettre pour le Roy
 comme univoque. De depuis je n'en ay plus rien
 au Conseil est autre escrit, plus establi et
 dont le premier semble n'estre qu'un Extrait
 ou abrégé de sorte que ce doit estre icy la
 véritable que S. A. avoit voulu qu'on vous
 envoie. Elle vient de mes commandis à
 mesme fin de vous faire tenir ceste copie d'une
 lettre du S. d'Alvion, afin que S. A. sçait
 tout ce qui se fait de la sorte. Elle ce qu'il
 faut toujours convenir pour la defense. Il y a
 parlé dans ceste lettre de quelques surcances
 ou arrest d'execution: mais c'est qu'il
 S. A. ne consent aucunement.

Je propose à vous au S. de S. Clement vous
 donner par ce que je luy escrit la licence
 qu'il s'est donnee de nous entreprendre et
 nommement me personnel, que vous en
 sçavez mieux que luy.

~~Le Roy a permis que le S. d'Alvion
 soit receu en la ville de Rotterdam
 par le S. de Ruyter le 20. Mars 1683
 par le S. de Ruyter le 20. Mars 1683
 par le S. de Ruyter le 20. Mars 1683~~

7.
95

934

1671. 10. 12. 1671. 10. 12.

Handwritten signature or name

Main body of handwritten text, consisting of approximately 20 lines of cursive script. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through from the reverse side of the page.

Vertical handwritten text on the left margin, possibly a list or index of names.

Bottom section of handwritten text, including a large diagonal scribble or signature that spans across several lines.